

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 28 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, Mme RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, Mme GUERRINI Simone, Mme OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, Mme OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, Mme COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, M. CANEGGIANI Joseph, Mme CORTICCHIATO Caroline, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, Mme PIETRI Aghitella, Mme JEANNE Isabelle, Mme BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, Mme SICHU Annie, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, Mme FALCHI Isabelle, Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, Mme FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, Mme ZUCCARELLI Marie, Mme VILLANOVA Emmanuelle, Mme MASSEI-MANCINI Aurélie, M. CHAREYRE Antony, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, Mme FERRI-PISANI Rose-Marie, Mme SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, Mme FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PUGLIESI Pierre	à	M. PAOLINI Antoine
M. CAU Pierre	à	M. VANNUCCI Stéphane
M. PIERI François	à	M. CERVETTI Charles
Mme GUIDICELLI Maria	à	M. LUCIANI Paul-Antoine

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA Marie-Ange, Adjointe au Maire ; M. GOMILA Jean-Michel, Mme RIERA Catherine, M. FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Juillet 2014

Délibération N°2014 /233

Individualisation de subventions à diverses associations relevant du secteur sanitaire et social

Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de sa politique d'aide et de soutien à la vie associative menée par la Ville, il vous est proposé de procéder à l'individualisation de subventions au bénéfice des associations suivantes :

- Secours Populaire : 9 000 €.
- Médecins du Monde : 1 000 €
- Association des Paralysés de France : 1 500 € pour des actions de sensibilisation à l'accessibilité et pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

DE SE PRONONCER sur le principe d'attribuer les subventions précisées ci-après :

- Secours Populaire : 9 000 € pour des actions d'aide et de soutien aux personnes en difficulté.
- Association des Paralysés de France : 1 500 € pour des actions de sensibilisation à l'accessibilité et pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- Médecins du Monde : 1 000 € pour les permanences de soins pour personnes précaires.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014, compte 65, article 6574.

D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer tout acte administratif et à passer toute convention relatifs à l'ensemble de cette proposition.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oùï l'exposé de Madame Caroline CORTICCHIATO, Adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétant la loi n°83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 juillet 2014

DÉCIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

d'attribuer les subventions précisées ci-après :

- Secours Populaire : 9 000 € pour des actions d'aide et de soutien aux personnes en difficulté.
- Association des Paralysés de France : 1 500 € pour des actions de sensibilisation à l'accessibilité et pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- Médecins du Monde : 1 000 € pour les permanences de soins pour personnes précaires.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout acte administratif et à passer toute convention relatifs à l'ensemble de cette proposition.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014, compte 65, article 6574.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

M LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140728-2014_233-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2014

Publication : 30/07/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

